



# DEMANDE D'UN PASSEPORT BIOMETRIQUE LUXEMBOURGEOIS

La photo biométrique et la capture des empreintes digitales seront faites à la commune.

## **Veillez-vous munir de :**

- Votre passeport actuel *respectivement* la déclaration de perte/vol de la police
- La preuve de paiement de la taxe au montant de:

30 € pour les enfants de moins de 4 ans - durée de validité de 2 ans

*90€ pour la procédure accélérée, disponible endéans 3 jours\**

50 € pour les enfants et les jeunes de 4 à 18 ans - durée de validité de 5 ans

*150€ pour la procédure accélérée, disponible endéans 3 jours\**

50 € pour les majeures - durée de validité de 10 ans

*150€ pour la procédure accélérée, disponible endéans 3 jours\**

\*Délivrance UNIQUEMENT au Bureau des passeports

Le paiement de la taxe doit être fait sur le compte suivant du Bureau des passeports :

CCPL Bénéficiaire : TRES.DE L'ETAT BUR. DES PASSEPORTS

IBAN LU46 1111 1298 0014 0000

Code BIC: CCPLLULL

Communication : Demande passeport biométrique + votre prénom et nom (de jeune fille)

Le Bureau des passeports, visas et légalisations se trouve à l'adresse suivante :

6, Rue de l'Ancien Athénée

L-1144 Luxembourg

Tél : +352 247-88300 du lundi au vendredi de 8h30 – 11h30 et 13h-16h

Email : [service.passeports@mae.etat.lu](mailto:service.passeports@mae.etat.lu)

**Heures d'ouverture des guichets :**

De lundi à vendredi : 08h30 – 16h